



## MorVent en Colère

Association pour la défense du patrimoine naturel du Morvan  
des Grands Lacs (association loi 1901 n° W581000786)

Mairie

58230 SAINT-AGNAN

morventencolere@gmail.com

ABO-WIND SARL  
19 Boulevard Alexandre Martin  
49000 ORLEANS

Lettre Recommandée avec AR

Saint-Agnan, le 6 novembre 2017

A l'attention de MM. Patrick BESSIERE  
et Thomas GLUTRON

Messieurs,

Dans le cadre de votre projet éolien sur la commune de Saint-Léger Vauban, vous avez obtenu le 9 juin 2017 une décision de non opposition à la déclaration préalable n° DP 089 349 17 U0003, en date du 24 mai 2017, pour l'installation temporaire d'un mât de mesure anémométrique.

L'affichage réglementaire à destination du public n'était toujours pas présent en mairie le 22 Août 2017 (constat d'huissier).

Depuis la voie publique, nous avons constaté le 3 novembre 2017 des préparatifs de chantier sur le site, alors que l'affichage réglementaire sur le lieu des travaux n'a été apposée que le même jour, soit le 3 novembre 2017.

Dans ces conditions, vous comprendrez que le public n'a pas été informé dans les règles et ne peut donc faire valoir son éventuel droit de recours.

En conséquence, nous vous demandons de stopper immédiatement les travaux dans l'attente de la purge du délai de recours.

Vous pouvez compter sur notre vigilance.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées

Christophe NORMIER  
Président de MorVent en Colère

*Plo Françoise FALCONNET*  
*Secrétaire*

Copie : Monsieur le Préfet de l'Yonne  
Monsieur le Sous-Préfet d'Avallon  
Monsieur le Maire de Saint-Léger Vauban  
Groupement Forestier du Bon Rupt